

DEPARTEMENT DE LA MARNE
MAIRIE
DE
MOUSSY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2023

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h30 en présence de :
Mesdames Martine SADIER, Virginie RUELLE, Messieurs Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Jean-Louis GRASSET, Ludovic HERMANT, Pierre Alexandre LHOMME, Didier GIRARDIN, Matthieu CRETE, Philippe FRAGET, Vincent COULMIER et Clément MICHEL ainsi que Madame Pascale BOUCHE secrétaire de mairie.

Monsieur Bruno KREIN est absent.

Monsieur D Lepoutre est le secrétaire de séance.

Après lecture des délibérations adoptées lors du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est abordé.

1°) Autorisations de demandes de subventions :

Le conseil donne au Maire à l'unanimité, l'autorisation de demander des subventions

- **auprès de l'Etat, la Région et le Département** pour l'investissement de chaudières à condensation ou autre type de chaudières pour la mairie et l'école au lieu et place des vieilles chaudières à gaz actuellement en fonctionnement.
- **auprès du service départemental des amendes de police** pour les investissements de sécurisation dans le village, notamment l'installation de 2 feux rouges "récompense" rue des Prieurés, le traçage de places de stationnement et l'aménagement d'une zone partagée place de la Paix.
- **auprès du fond de concours de l'Agglo** pour les nouveaux massifs rue des Prieurés et pour l'auvent de protection du foudre.

2°) Les comptes 2022 :

Dominique LEPOUTRE présente les comptes de fonctionnement de l'année 2022 qui se soldent par un total de recettes de 620 166€ en hausse de 4,44%, un total de dépenses de 475 570€ en hausse de 5,93% (dont + 14,11% pour le gaz et l'électricité) et un excédent de 144 596€ équivalent à celui de 2021.

Il présente ensuite les investissements réalisés au cours de la même année et leurs modes de financements.

Le principal investissement de l'année fut l'acquisition d'une partie des locaux de l'ancienne coopérative de Moussy, rue des Prieurés, à savoir : 1074m²/1745m² pour 194 689€.

Parmi les autres investissements, la réfection de la toiture du bâtiment principal de l'école et le changement des fenêtres du premier étage de la cantine méritent d'être signalés.

Tous les investissements ont été financés par autofinancement et subventions.

Le cumul des excédents reportables s'élève à fin 2022 à 414 444€
L'endettement baisse à 243 090€ contre 290 951€ fin 2021.
Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3°) **Les projets d'investissements dans les locaux de l'ancienne coopérative :**

Le Maire présente tout d'abord la genèse de ce projet de juin 2021 jusqu'à ce jour et les raisons de l'achat de ces locaux (déménagement des ateliers municipaux et de l'AICSE pour des raisons de sécurité et d'accessibilité).

Il présente ensuite le projet du plateau numérique permettant d'accueillir l'AICSE. Il détaille ensuite les 3 options retenues pour ce projet qu'il se propose de soumettre au choix du Conseil Municipal non sans avoir précisé leur financement respectif puis laisse la parole aux conseillers.

Didier Girardin demande au Maire l'autorisation de parler en tant que Président de l'AICSE.

D. GIRARDIN rappelle que son association a été attachée à ce projet par Monsieur le Maire pour des raisons de sécurité et d'accessibilité. L'AICSE est très intéressée pour rester à Moussy et animer la partie AICSE de ce pôle numérique mais qu'elle ne pourra pas payer un loyer supérieur à 250€/mois. D. GIRARDIN tient à rappeler que grâce à l'association, la commune pourra rénover 200m² de ses locaux + la cour avec 241 500€ de subventions européennes (à noter qu'il restera à charge pour la commune une somme de l'ordre de 110 000 € qui pourrait être financée par la vente du bien immobilier place de la paix)

Monsieur Philippe FRAGET prend la parole et expose son point de vue non sans avoir précisé au préalable, qu'il reconnaît volontiers l'intérêt de l'atelier informatique. Il insiste tout particulièrement sur la pertinence de la localisation de ce plateau informatique ainsi que de son financement. Ce projet n'étant pas destiné, loin s'en faut, aux seuls moussytiens doit-il dès lors rester à la charge pleine et entière de la Commune ? Il propose 2 autres options dont une où ce projet serait porté par l'Agglomération qui en est le principal bénéficiaire, prise en charge comme l'ont été PEP'S ou Buléo à Epernay.

Au terme de cette discussion qui n'aura pas permis au Conseil de se prononcer sur cet investissement puisque certains membres partagent le même avis que Philippe, M le Maire décide de solliciter un entretien avec Mr Franck LEROY en compagnie d'un membre du Conseil pour lui faire part de cette requête.

4°) **INVESTISSEMENTS 2023 :**

Sont retenus pour le prochain budget :

- modification du chauffage de la mairie et de l'école : 50 000€ ht
- modification du chauffage des appartements au dessus de la mairie et isolation : 10 000€ ht
- éclairage public en LED + horloge : 38 000€ ht
- réfection des vestiaires du foot : 20 000€ ht
- auvent de protection du foudre : 30 000€ ht
- ateliers municipaux et rampes d'accès sous-sol : 90 000€ ht
- peinture des garde-corps et blocs béton de protection : 15 000€ ht
- réfection clocher de l'église : 41 000€ ttc
- portail et portillon cimetière : 7 500€ ttc
- réfection trottoirs et réaménagement du chemin piétonnier rue des Prieurés

jusqu'au chemin vert : 70 000€ ht

5°) **Questions diverses** :

- **le feu d'artifice** sera tiré le soir du 14 juillet au lieu du 13, faute d'artificier.
- **circuit touristique sur les coteaux de Moussy** : projet en cours d'élaboration qui sera présenté au fond de concours "cadre de vie" de l'Agglo et qui nécessitera des subventions de la Mairie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le prochain conseil est fixé le 6 avril prochain pour notamment, l'établissement du budget 2023